RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

L'Europe au cœur de **vos projets**

PROGRAMME FEDER-FSE +

BOURGOGNE – FRANCHE - COMTÉ ET MASSIF DU JURA 2021-2027

Webinaire thématique

Compétitivité des PME

https://youtu.be/nAWhPIONH0E

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ
L'Europe au cœur de vos projets

Financé par l'Union européenne

Le calendrier de webinaires

9 webinaires dédiés aux programmes FEDER-FSE+ du 3 au 7 octobre :

Fonds ?	Thématique ?	Quand ?
FEDER	Massif du Jura	lundi 3 octobre de 11h à 11h45
FEDER	Compétitivité des PME	mardi 4 octobre de 11h à 11h45
FEDER	Numérique	mardi 4 octobre de 14h à 14h45
FEDER	Energie et environnement	mercredi 5 octobre de 11h à 11h45
FEDER	Territorial (urbain / rural)	mercredi 5 octobre de 14h à 15h
FSE+	Orientation, apprentissage et formation	jeudi 6 octobre de 11h à 11h45
FSE+	Programme national	jeudi 6 octobre de 14h à 14h45
FEDER	Innovation - Recherche	vendredi 7 octobre de 11h à 11h45
Transversal	Projet européen ? Mode d'emploi !	vendredi 7 octobre de 14h à 14h45

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ
L'Europe au cœur de vos projets

Financé par l'Union européenne

Priorité 1 : Développer une économie régionale innovante et compétitive

Objectif spécifique (OS)

- Renforcer la **croissance** et la **compétitivité** des PME, la création d'emploi et les investissements productifs (OS 1.3)

BUDGET :
77 M€ FEDER

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ
L'Europe au cœur de vos projets

Financé par l'Union européenne

Types d’actions

1) Soutenir les **investissements stratégiques des PME**

2) Soutenir **l’accès au financement des PME** et à titre exceptionnel, des PETI (*Petites Entreprises de Taille Intermédiaire*)

Type d'action 1
Investissements stratégiques des PME

Détail de la mesure

- Investissements immatériels et matériels productifs

- Investissements immobiliers (construction/extension/reconversion/réhabilitation)

Type d'action 1
Investissements stratégiques des PME

Dépenses éligibles et inéligibles

- **Dépenses éligibles :**

- Investissements immatériels et matériels ;
- Dépenses de construction, extension, reconversion ou réhabilitation de bâtiment, y compris les prestations de service.

- **Dépenses inéligibles (notamment) :**

- Les investissements d'équipements d'occasion, de rétrofit, reconditionnés, d'exposition ;
- Les dépenses de personnel.

Type d’action 1
Investissements stratégiques des PME

Modalités de sélection des projets :

Sélection des dossiers au fil de l’eau => pas d’appel à projets mais une fiche action détaillant les modalités de sélection des dossiers

Type d'action 1
Investissements stratégiques des PME

Critères d'éligibilté des projets :

1/**Un argumentaire présentant la stratégie globale en lien avec l'investissement, impliquant le passage d'un cap de développement comprenant *a minima*** :

- une analyse du marché et de l'impact sur la croissance de la PME ;
- la preuve que l'investissement concourt à l'innovation et au gain de compétitivité par rapport à l'activité initiale de la PME : nouveau produit, nouveau marché, nouvelle organisation de l'activité, etc.

2/**Un seul dossier par type de projets**

3/ **Une note explicative justifiant de la prise en compte de la préservation de l'environnement et de la biodiversité au sein du projet** (transition écologique)

Type d'action 1
Investissements stratégiques des PME

Bénéficiaires

- PME exerçant leur activité en Bourgogne-Franche-Comté :
- Entreprises industrielles de production sauf les industries agro-alimentaires pas éligibles au FEDER mais au FEADER
- Crédit-bail : uniquement pour les équipements et inéligible pour un projet d'immobilier d'entreprise

Attention :

- 1 seul crédit-bailleur accepté par projet

Type d'action 1
Investissements stratégiques des PME

Modalités de soutien financier

- **Plancher minimal d'intervention FEDER :** 50 000 €

- **Taux maximal d'intervention FEDER :** selon la réglementation en vigueur notamment en matière d'aides d'Etat

- **Taux maximal d'intervention d'aide publique :** selon la réglementation en vigueur notamment en matière d'aides d'Etat

Type d'action 1
Investissements stratégiques des PME

Calendrier

Le Programme FEDER-FSE+ 21-27 adopté depuis 26/07/2022

Pour le dépôt de votre demande de subvention => Le portail E–SYNERGIE est opérationnel : se rapprocher des instructeurs pour vérifier l'éligibilité des demandes avant validation et dépôt sur le portail.

Les premières programmations des aides sont prévues début d'année 2023

Retour d'expériences de la gestion du programme 14-20 : Points de vigilance

Respect de la réglementation des aides d'État

Régimes applicables notamment :

N°SA.100189 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2023

N°SA.103603 relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2022-2027

Principe d'incitativité

« Une aide est présumée avoir un effet incitatif si elle modifie le comportement de l'entreprise bénéficiaire de manière à ce qu'elle crée une nouvelle activité qu'elle n'exercerait pas sans l'aide, ou qu'elle exercerait de manière limitée ou différente, ou sur un autre site. »

Retour d'expériences de la gestion du programme 14-20 : Points de vigilance

Respect des termes de la convention

Réalisation de l'opération et des dépenses pendant les dates conventionnées

Pour tout changement, contactez dans les plus brefs délais le service instructeur afin d'anticiper la rédaction d'un avenant

Les postes de dépenses

Seules les dépenses conventionnées sont éligibles. (*En raison du principe d'incitativité, aucune modification du plan de financement ne peut être opérée*).

Retour d'expériences de la gestion du programme 14-20 : Points de vigilance

Demande de paiement

La règle: dépôt sur E-SYNERGIE de votre demande et des pièces obligatoires

La démarche est indiquée dans votre convention ainsi que le site Europe-bfc

Traitement du dossier retardé

Pièces à transmettre systématiquement

Devis signés, bons de commande, factures et pièces d'acquittement, tableau récapitulatif des dépenses et des ressources signé **en cohérence** **avec la demande synergie et les postes de dépenses conventionnés**

Retour d'expériences de la gestion du programme 14-20 : Points de vigilance

Communication

Une preuve de publicité à fournir pour chaque étape de paiement (acompte(s), solde).

Equipement ou Immobilier : **coût total inférieur à 500 000 €**

- Le visuel apposé sur les machines (photos à fournir)
- Une affiche visible du public (photos à fournir)
- le site internet (capture d'écran)

Equipement ou Immobilier d'entreprise : **coût total supérieur à 500 000 €**

- Le visuel apposé sur les machines (photos à fournir)
- Une plaque pérenne visible du public avec la mention du FEDER programmé (photo à fournir)
- le site internet (capture d'écran).

Non respect de ces obligations = 3% de pénalité

Questions / Réponses

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ
L'Europe au cœur de vos projets

Financé par l'Union européenne

Contacts et informations

pme.feder@bourgognefranchecomte.fr

www.europe-bfc.eu

https://www.europe-bfc.eu/les-projets-soutenus/les-projets-soutenus/?utf8=%E2%9C%93&f=1&programme=&fond=feder&departement=&theme=entreprises

Rendez-vous vendredi 7 octobre de 14h à 14h45

pour en savoir plus sur les aspects pratiques du montage d’un dossier !

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ
L'Europe au cœur de vos projets

COFINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE
RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

MERCI POUR
VOTRE ATTENTION

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ
L'Europe au cœur de **vos projets**

Financé par l'Union européenne